

CALENDRIER D'INSCRIPTION



Année Scolaire 2018-2019

Veillez respecter scrupuleusement les dates d'inscriptions ci-dessous.

Il n'y aura pas de délai supplémentaire, ni de dérogation.

HORAIRES : De lundi à jeudi : 07h30 – 12h30 – 14h – 16h

Vendredi : 07h30 – 13h

DATES	CLASSES
Le lundi 2 et mardi 3 juillet 2018	2 nd GT 2 nd Professionnelles CEC / AE / HORTICULTURE
Le mercredi 4 et jeudi 5 juillet 2018	1 ^{ères} S et STAV Ainsi que les nouveaux de 1 ^{ère} BAC Pro AE & CGEA
Le vendredi 6 juillet 2018	BTSA 1 ^{ère} année

Notez bien qu'aucune photocopie ne sera réalisée au LEGTA le jour de l'inscription.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.



ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

PIECES A FOURNIR

POUR UNE INSCRIPTION OU UNE RÉINSCRIPTION

- ☞ Une photocopie lisible de la carte d'identité valide recto verso de l'élève ou de l'étudiant.
- ☞ Une photocopie lisible de toutes les pages du livret de famille des parents.
- ☞ Une photocopie de l'attestation de recensement ou l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté, pour les élèves de 1^{ères} et Terminales.
- ☞ Le dossier médical joint dûment renseigné par le médecin traitant.
- ☞ Une attestation d'assurance couvrant les risques des lycées agricoles notamment activités scolaires et extra-scolaires, sport, travaux pratiques, stages en entreprises.
- ☞ Un relevé d'identité bancaire des parents (inscrire au verso le nom et la classe de l'élève ou de l'étudiant).
- ☞ Une photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale des parents ou de l'élève majeur.
- ☞ 4 photos d'identité récentes pour les nouveaux.
- ☞ Pour une demande d'internat : une lettre de la famille sollicitant l'admission à l'internat en précisant l'adresse et les coordonnées téléphoniques des parents.
 - ☛ Pour les nouvelles inscriptions :
 - **Les 3 bulletins de notes de l'année 2017-2018**
 - Un **EXEAT** de l'établissement d'origine portant le numéro INE (numéro d'identification de l'élève).
 - ☛ Pour les étudiants entrant en BTS : une photocopie du relevé de note ou une photocopie du diplôme.
 - ☛ Pour les élèves ou les étudiants bénéficiant de P.A.I. : ordonnance + renouvellement du P.A.I.

Notez bien : aucune photocopie ne sera réalisée au LEGTA le jour de l'inscription et surtout qu'aucun dossier incomplet ne sera accepté.